

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 MAI 2011

Convocation du 09 mai 2011

ACCUEIL

**PRESENTS : Mmes B. ANTZ – I. HEITZ - M.N. LAUER - Ch. SCHNEIDER – I. VALLEE
MM. J.M. GALEA – S. HIRSTEL - J. EBER - A. HELLMANN
M. MUTSCHLER - N. NIEDERGANG – A. PERRAUT**

**ABSENTS EXCUSES : M. G. ZAEGEL (procuration donnée à Mme I. VALLEE)
MM. F. JEHL– Ch. REIBEL**

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ANTZ assistée de Mme Nicolle HUCK

- **Modification du libelle du point N° 7 : le nouvel intitulé est :**
Acquisition de matériel de signalisation et de sécurité pour les espaces publics
- **Modification du libelle du point N° 9 : le nouvel intitulé est :**
Création de circuits de promenade

Accord à l'unanimité pour la modification des libellés des points 7 et 9

Point à ajouter à l'ordre du jour :

- Point n°15 : Zone artisanale : travaux complémentaires de voirie
- Point n°16 : Demande de subvention de l'Union Sportive de Hindisheim
- Point n°17 : Acquisition de matériel et de mobilier pour les besoins des services techniques communaux
- Point n°18 : Nomination d'un coordonnateur communal du recensement

Accord à l'unanimité pour l'ajout des 4 points

1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 Avril 2011:

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2. PISTE CYCLABLE HINDISHEIM-KRAUTERGERERSHEIM : Acquisition de parcelles à l'Association Foncière.

Le maire expose la nécessité d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de la piste cyclable entre Hindisheim et Krautergerhsiem. Ces parcelles sont actuellement cadastrées au nom de l'Association Foncière et jouxtent la future piste cyclable.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Section 37 - parcelle 311 pour une superficie de 0,30 ares

Section 37 - parcelle 200 pour une superficie de 0,48 ares

Dans sa séance du 02/06/2009 le bureau de l'Association Foncière de Hindisheim a pris la décision de céder à la commune à l'euro symbolique les superficies nécessaires à la réalisation de la piste cyclable entre Hindisheim et Krautergersheim.

M. Jacky EBER ayant quitté la salle

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'acquérir à l'euro symbolique les superficies sus visées
- D'autoriser M. l'adjoint Serge HIRSTEL à signer l'acte administratif qui sera passé par devant M. le Maire

3. ACQUISITON DE BACS A FLEURS :

Le maire expose la nécessité d'acquérir 3 bacs à fleurs dont deux en remplacement de bacs utilisés comme ralentisseurs sur le trajet urbain de la RD 207 et détruits suite à un choc provoqué par le passage d'un véhicule.

Le coût de cet achat est estimé à 1 100 €TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'acquérir trois bacs à fleurs tels que décrits ci-dessus, dont deux en remplacement suite à leur destruction lors d'un sinistre pour un coût estimé de 1 100 €TTC.
- D'inscrire la dépense au budget article N°3188
- D'autoriser le maire à exécuter cette décision

4. ACQUISITION D'UN PANNEAU « ENTREE DE LA COMMUNE » SUITE A SINISTRE :

Le maire expose que le panneau d'entrée d'agglomération a été détruit par un véhicule non identifié Le panneau au recto de celui détruit représentant la sortie d'agglomération n'a pas subi de dégât ; il conviendra toutefois de le changer car la dimension des panneaux a été modifiée et il est indispensable que les deux panneaux associés soient identiques pour des raisons esthétiques. Le coût de l'opération est estimé à 450 €HT, soit 550 €TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'acquérir deux panneaux associés d'entrée et de sortie d'agglomération pour un coût estimé à 550 €TTC.
- D'inscrire la dépense au budget article n°2152
- D'autoriser le maire a effectuer cette acquisition

5. REMPLACEMENT D'UNE VITRE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE SUITE A SINISTRE :

Le maire expose la nécessité de remplacer une vitre en double vitrage d'une fenêtre du secrétariat de Mairie, apparemment détruite par le choc avec un projectile venant de l'extérieur. Le coût de l'opération est estimé à 583,05 €TTC selon devis de la menuiserie WILLER-HECKMANN de Hindisheim.

L'incident a été déclaré à la société d'assurance GROUPAMA

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De remplacer le vitrage détérioré des locaux du secrétariat de Mairie tel que décrit ci-dessus.
- D'inscrire la dépense au budget
- D'autoriser le Maire à commander cette intervention.

6. AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS ET MULTISPORT : AVENANT N° 1 au MARCHÉ LOT N° 3 – EQUIPEMENT SPORTIF :

Le Maire expose avoir demandé à la société EPSL, titulaire du lot N° 3 de la réalisation de l'espace de loisirs en cours de finition de mettre en place un pare ballon supplémentaire pour protéger la toiture d'un bâtiment annexe de la salle St Etienne contigu aux installations communales.

Le coût de cette réalisation est de 305 €HT ce qui porte le marché de 22 190 €HT au montant de 22 495 €HT, Dès lors cette opération fait l'objet de l'avenant N° 1 au marché de base passé avec la société EPSL.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord sur la mise en place d'un pare ballon complémentaire dans la zone de loisirs pour protéger les installations de la salle St Etienne
- D'approuver l'avenant en plus de 305 €HT portant ainsi le montant du marché passé avec EPSL de 22 190 €HT à 22 495 €HT.

7. ACQUISITION DE MATERIEL DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LES ESPACES PUBLICS :

M Serge HIRSTEL adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme Sécurité expose qu'il y a lieu d'équiper les divers espaces publics et de jeux de la commune de panneaux en aluminium dibond avec inscriptions adéquates faisant état des règles d'utilisations des installations communales. L'inventaire des sites montre qu'il convient d'acquérir un panneau « format A3 » et 4 panneaux « Format A4 » avec leurs éventuels supports et fournitures annexes pour un coût estimé à 330 €HT, soit 394,68 €TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'acquérir divers panneaux d'information tels que définis ci-dessus pour un coût global estimé à 330 €HT soit 394,68 €TTC
- D'inscrire cette dépense au Budget article N°2152

8. AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS ET MULTISPORTS : ACQUISITION DE DEUX BARRIERES DE SECURITE

M Serge HIRSTEL, adjoint au maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme Sécurité expose que pour parfaire la sécurité des espaces de parking en limite de propriété avec la salle St

Etienne il y a lieu d'acquérir 2 barrières Lisbonne dont la mise en place serait effectuée par le personnel communal. Le coût de cette acquisition est estimé à 404 €HT soit 483,18 €TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'acquérir deux barrières Lisbonne pour un coût estimé à 404 €HT soit 483,18 €TTC
- D'inscrire cette dépense au budget article N°2113
- D'autoriser le Maire à exécuter cette décision.

9. CREATIONS DE CIRCUITS DE PROMENADE :

M Jacky EBER adjoint au maire et président de la commission Agricole Forestière Environnement expose qu'en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays d'Erstein et le Club Vosgien ont été définis sur le ban de la commune deux chemins de randonnée pédestre dont il présente le parcours aux conseillers. A noter que l'un de ces chemins emprunte en grande partie le chemin découverte actuel présent dans la commune. Le parcours de l'autre chemin se situe partiellement sur le ban de Limersheim.

Dès lors il convient d'autoriser le Club Vosgien, à qui la Communauté de Commune du Pays d'Erstein a délégué la gestion des chemins de randonnée du secteur, à mettre en place la signalisation réglementaire et adéquate pour les usagers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'accorder le droit de passage sur les chemins communaux pour les itinéraires de randonnée envisagés
- De solliciter l'inscription des itinéraires au plan départemental des itinéraires pédestres et de randonnée
- D'autoriser le Club Vosgien à mettre en place la signalisation destinée aux usagers des deux chemins de randonnée déterminés sur le ban de Hindisheim en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce s'y afférente

10. DECHETTERIE DECENTRALISEE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN

Le maire présente le projet de convention entre la commune et la Communauté de Communes du Pays d'Erstein relative à la mise à disposition de personnel pour la surveillance du point de collecte de la déchetterie décentralisée de la commune

Le conseil municipal

Vu le projet de convention entre la commune de Hindisheim et la Communauté de Communes du Pays d'Erstein relative à la mise à disposition de personnel pour la surveillance du point de collecte de Hindisheim

Après avoir délibéré et sous réserve de l'accord de la Commission Administrative Paritaire

Décide à l'unanimité

- D'approuver la mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein de personnel communal, soit MM. Alfred KIEFFER et Pierre MALLARD, employés par la commune de Hindisheim, pour la surveillance du point de collecte de Hindisheim

- D'approuver le projet de convention de mise à disposition de personnel pour la surveillance du point de collecte de Hindisheim
- D'autoriser le maire à signer la convention

11. ZONE ARTISANALE DE LA KALTAU : ACQUISITION D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE POUR LA COMMERCIALISATION DES LOTS :

M Serge HIRSTEL adjoint au maire et Président de la commission Bâtiment Urbanisme Sécurité expose la nécessité de remplacer et d'actualiser le panneau situé à l'entrée de la rue de la Kaltau – coté rond point afin de « relancer » la publicité de la commercialisation des parcelles vacantes de la zone artisanale.

Il présente le projet du contenu du panneau dont le coût de livraison et de mise en place est estimé à 340 €HT, soit 406,64 €TTC selon devis de la société Jean DOLIS à Strasbourg.

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- D'acquérir un nouveau panneau publicitaire pour la commercialisation de la zone artisanale pour un coût de 340 €HT soit 406,64 €TTC
- D'inscrire cette dépense au budget article n°605
- D'autoriser le maire à effectuer cette commande

12. TRAVAUX DE SECURISATION ET D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE : MISSION SPS :

Le maire expose que des travaux seront effectués par la commune sur la RD 207 dans le cadre de la sécurité et la mise en accessibilité des trottoirs. Ces travaux seront effectués en coordination avec d'autres intervenants, tels les UME, SDEA, Réseau GDS et le Département (qui envisage le remplacement de la couche de roulement de la RD 207 en traversée du village). Dès lors, l'intervention de plusieurs entreprises sur le site nécessite l'intervention d'une mission SPS.

A cet effet, compte tenu des délégations qui lui ont été octroyés au titre de l'article L 2122-22 et de la délibération du 15/03/2008 et du montant estimé de cette mission, le maire a lancé une mise en concurrence effectuée dans le cadre d'une procédure adaptée par affichage et demande de devis.

Deux devis nous ont été soumis à savoir :

- la société SPS DIAG ALSACE de ILLKIRCH pour un coût de 616 €HT
- la société ADC Est d'Erstein pour un coût de 750 €HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- De mettre en place une mission SPS consécutivement à la mise en œuvre des travaux de voirie et d'accessibilité entrepris sur la RD 207
- De confier cette mission au bureau SPS DIAG ALSACE à Illkirch pour un coût de 616 €HT soit 736,74 €TTC
- D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes.

13. TRAVAUX DE SECURISATION ET D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE : ATTRIBUTION DU MARCHE DES TRAVAUX

Le maire expose que par délibération du 17/11/2010 le conseil municipal avait adopté des travaux de voirie, à savoir :

- Travaux de sécurisation de la RD 207 en traverse du village des rues principales et de la gare pour un coût estimatif de 57 000 €HT
- Aménagement du carrefour de la mairie sur la RD 207 – Création d'une liaison piétonne en face de la mairie pour un coût estimatif de 20 000 €HT

- Aménagement de trottoirs pour sécuriser l'accès à la supérette COOP rue Principale pour un coût estimatif de 3 600 €HT

Un appel d'offres avec mise en concurrence a été lancé le 11 avril 2011 selon la procédure adaptée avec pour mesures de publicité l'annonce dans les DNA en date du 12 avril 2011, l'affichage et la publication sur le site internet de la commune.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 09/05/2011 et 16/05/2011 pour l'examen des offres. Elle a retenu la société EUROVIA - Agence de Molsheim pour effectuer ces travaux pour un montant de 74 280,10 €HT soit 88 839 €TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres de l'attribution du marché des travaux à la société EUROVIA pour un montant de 74 280,10 €HT, soit 88 839 €TTC
- De donner son accord à cette attribution
- D'autoriser le maire à signer toute pièce s'y afférent.

14. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

Le maire expose que dans le dossier qui oppose la commune à M. Claude HERRMANN, ce dernier a introduit deux nouvelles procédures contentieuses à savoir :

- Par courrier recommandé du 14 avril 2011 l'avocat de M. HERRMANN, Me Isabelle LENGER fait état d'une réclamation de son client pour un préjudice de 182 600 € et accuse la commune d'avoir pollué sa propriété lors des opérations de nettoyage de janvier 2008. Me LENGER affirme être missionnée par M. et Mme HERRMANN pour porter le dossier devant la justice.
- Par courrier du 03 mai 2011, le Tribunal administratif de Strasbourg nous avise du recours de M. Claude HERRMANN en opposition au titre exécutoire du 14 février 2011 de demande de remboursement des factures VEOLIA pour les travaux de nettoyage de janvier 2008.

Dans les deux cas Me SONNENMOSER a été avisé des nouvelles initiatives de M HERRMANN.

Le maire demande l'autorisation de défendre ces dossiers et d'ester en justice en prenant toute décision qu'il jugera utile pour la défense des intérêts de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'autoriser le Maire à ester en justice et à prendre toute décision qu'il jugera utile pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre des deux dossiers sus visés.

15. ZONE ARTISANALE : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE VOIRIE

M Serge HIRSTEL adjoint au maire et président de la commission Bâtiment Urbanisme Sécurité fait état des travaux de voirie imminent sur la zone artisanale de la Kaltau consistant en la mise en œuvre de la couche de roulement définitive. A cette occasion il a été soulevé la question de la mise aux normes d'accessibilité actuelles aux personnes à mobilité réduite des trottoirs au niveau du carrefour avec la rue du fossé entre l'ancienne partie de la rue de la Kaltau et la nouvelle partie donnant sur la zone artisanale. En ce qui concerne cette dernière les travaux à exécuter relèvent du marché. Par contre ceux de l'ancienne partie de la zone artisanale représentent un surcoût non prévu évalué à 3 000 €HT selon devis établi par la société JEAN LEFEBVRE ALSACE sous contrôle de la maîtrise d'œuvre B2000.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De procéder aux travaux de mise aux normes actuelles des trottoirs du carrefour de la rue de la Kaltau avec la rue du Fossé, tels que décrits ci-dessus.
- De donner son accord pour un surcoût de 3 000 €HT tel que présenté par B2000 maître d'œuvre de l'aménagement de la zone Artisanale.
- D'inscrire cette dépense au budget « Extension de la zone Artisanale »
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce s'y afférente

16. DEMANDE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM :

Vu les demandes de subvention des 26 février 2011 et 14 mai 2011 de l'Union Sportive de HINDISHEIM et la présentation de devis pour la réalisation de travaux de :

- mise aux normes des installations électriques pour un montant de 12 646 €
- mise aux normes de luminaires pour un coût de 815,22 €

Mme I. VALLEE ayant quitté la salle

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'octroyer une subvention de 15 % sur le coût total des travaux estimé à 13 461,22 € soit 1 953,25 €

Le maire est autorisé à verser cette subvention sur présentation des factures acquittées et état des travaux effectués par les bénévoles.

17. ACQUISITION DE MATERIEL ET DE MOBILIER POUR LES BESOINS DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

M Jacky EBER, adjoint au Maire et animateur opérationnel de l'équipe technique de la commune expose la nécessité de mettre en place certains aménagements et d'acquérir du matériel pour la mise en fonction des installations du nouvel atelier communal.

Les besoins immédiats ont été inventoriés selon le détail ci-dessous :

- 1 transpalette, 1 rayonnage, 1 tiroir pour établi , 1 chariot de lavage avec accessoires, 1 banc, 1 perceuse, 1 meuleuse, 1 râtelier à vélos, 1 étau, 1 aspirateur

Le montant global des dépenses relatives à l'acquisition de ces matériels et aménagements est estimé globalement à 2 000 €HT soit 2 392 €TTC

Les achats ont été décidés par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été octroyées au titre de l'article L 2122-22 et de la délibération du 15/03/2008.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De prendre acte de ces achats
- D'approuver la décision du maire
- D'autoriser le maire à payer les factures correspondantes

18. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT

En avant propos le Maire expose que la Commune de HINDISHEIM fera l'objet des opérations de recensement de sa population en 2012.

Les opérations de recensement se dérouleront dans une période se situant entre le 19 janvier et 18 février 2012. Une organisation précise et spécifique doit être mise en place. Pour l'immédiat le conseil municipal doit nommer un coordonnateur qui sera en relation avec l'INSEE

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De nommer Mme Geneviève IPPOLITO en qualité d'agent coordonnateur aux opérations de recensement 2012.

17. DIVERS

a/ Affaires d'urbanisme :

* Dossiers d'urbanisme traités

- Permis modificatifs accordés

- M. et Mme CAYTARLA Mustapha
Lot N°10 Lotissement « Les Terrasses de la Kaltau »
Modification espace sur entrée terrasse (pose d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée) et modification de la couleur des tuiles
- M. et Mme JOSEPH Jean-Philippe
Lot n° 7 Lotissement « Les Terrasses de la Kaltau »
Modification de la couleur des tuiles - modification de la hauteur du faîtage - suppression d'une couverture façade Ouest – modification de dimension de 2 châssis vitrés – rajout d'un velux

* Dossier d'urbanisme en cours d'instruction

Déclaration préalable

- M. FOESSEL André
215, Impasse du Moulin
Mise en place d'une piscine semi enterrée
Avis favorable sous réserve du respect du règlement du POS

- Demandes de Droit de préemption :

- pour les parcelles concernées par le futur lotissement « LES PRES » : Section 01 parcelles 136, 138, 140, 142, 144, 1456 et 148

Informations : Le maire donne lecture d'un courrier de Mtre Isabelle GENY notaire à SUNDHOUSE informant la commune de l'intention de vente de la parcelle boisée dans la section 34 parcelle N°1 de 1 ha 11 a 03 ca contiguë à celle de la commune et l'interroge sur l'exercice de son droit de préférence. La commune ne fait pas valoir son droit de préférence sur cette opération.

b/ Compte rendu de la séance du conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein par M. J.M. GALEA sachant qu'un exemplaire a été remis à chaque conseiller

Les décisions les plus importantes étaient :

1) Séance du 04/04/2011

- * Signature d'une convention avec la ville d'Erstein relative à la gestion des archives de la Communauté de Communes
- * Octroi d'une subvention de 915 € à l'association Cercle St Etienne de Hindisheim dans le cadre de l'organisation de la « Fête des Récoltes d'Antan » édition 2011
- * Mise en place d'un point d'apport volontaire équipé de conteneurs enterrés au sein du quartier de la Filature à ERSTEIN pour un coût estimatif de 40 000 €
- * Vente de deux terrains dans le Parc d'Activités du Pays d'Erstein

2) Séance du 26/04/2011

- * Fixation des taux des impôts directs locaux pour l'année 2011 :
Taxe d'habitation 3,51 % - taxe foncière bâti 1,87 % - taxe foncière non bâti 8,06 %
Cotisation foncière des entreprises 3,21 % - Fiscalité professionnelle de zone 18,90 %

c/ Réflexion sur la réforme des territorialités :

Le maire fait état des informations qu'il détient au sujet de la réforme des territorialités et de la carte graphique soumis par M. le Préfet concernant notamment le regroupement de Communautés de Communes et de Syndicats Intercommunaux. Les conseillers seront conviés à diverses réunions portant sur ce sujet sachant que les communes seront invitées à donner officiellement leur avis pour début août.

d/ Vente de bois d'œuvre : Le lot retiré lors de la vente de bois d'œuvre a été vendu à la Sté EHRAHRDT pour un montant de 180 €

e/ Planning:

- 17 mai 2011 : Réunion Publique – Rue de la Toussaint
- 19 mai 2011 : Assemblée Générale REAGIR
- 20 mai 2011 : Conférence AMF
- 23 mai 2011 : Tirage au sort des jurés d'assises (Hindisheim - Schaeffersheim – Limersheim)
- 23 mai 2011 : Conseil école maternelle
- 23 mai 2011 : AG Office du Tourisme
- 24 mai 2011 : Conférence des trois CDC
- 24 mai 2011 : Réunion EDF p/ amicale des maires Erstein et Benfeld
- 25 mai 2011 : Restructuration des offices de tourisme Grand Ried
- 27 mai 2011 : Groupe « Foncier » SCOTERS
- 27 et 28 mai 2011 : collecte déchets dangereux
- 28 mai 2011 : Inauguration de l'atelier municipal
- 30 mai 2011 : Révision Sdage
- 06 juin 2011 : Rencontre locale sur l'habitat – SCOTERS
- 07 juin 2011 : Réunion technique syndicat des eaux
- 07 juin 2011 : Conférence sur le bon état des eaux (Tanzmatten)
- 08 juin 2011 : Soirée de formation défibrillateur
- 08 juin 2011 : Réunion – débat sur l'habitat – SCOTERS
- 09 juin 2011 : Conférence des 3 CDC
- 09 juin 2011 : Réunion toutes commissions et/ou Conseil municipal
- 12 juin 2011 : Manœuvre CPI avec ET Erstein
- 14 juin 2011 : Commission finances CDCPE
- 16 juin 2011 : Réunion d'échange Evaluation du SCOTERS
- 22 juin 2011 : Conseil administration Association Maires
- 23 juin 2011 : Comité SCOTERS
- 23 juin 2011 : Conseil municipal
- 24 juin 2011 : Conseil de surveillance CHE
- 27 juin 2011 : Conseil CDCPE (Ichtratzheim)
- 11 juillet 2011 : Conseil municipal

PM : REUNIONS DE CHANTIER :

- réseau GAZ – tous les 15 jours le mardi matin à 9 h 30 à partir du 17 mai ou à définir

Tour de table

- Mme Isabelle VALLEE se fait le porte parole des jeunes présents sur le site de la zone de loisirs qui regrettent que l'éclairage public s'éteigne trop tôt (22 h) Un débat s'installe et les conseillers proposent de rallonger le temps d'éclairage du site jusqu'à 22 h 45.

- M. Alain HELLMANN confirme avoir représenté la commune à la soirée organisée par la communauté protestante d'Erstein qui recevait une communauté congolaise. Il transmet les remerciements de la communauté à la commune d'avoir été présente à cette soirée.

La séance est levée à 22 h 30